

COMPOSTAGE PARTAGÉ en JARDIN PUBLIC DANS SON QUARTIER

PRÉAMBULE

LES PRINCIPES VISÉS DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DE SITE DE COMPOSTAGE EN JARDIN PUBLIC

Le nouveau mode de gestion préconisé a pour objectif, au-delà de proposer une solution de proximité pour réduire le poids de sa poubelle, d'inscrire ce projet dans le cadre d'une action collective de quartier et de favoriser ainsi le lien social et une démarche participative des habitants.

- L'installation de nouveaux sites en jardins publics s'établira de manière progressive dans le cadre d'un programme pluri-annuel ;
- Seul, un nombre limité de jardins pourra être équipé. Les opérations qui verront le jour, constitueront des points d'appuis dans le cadre d'une phase encore expérimentale nécessaire avant la généralisation du tri à la source des biodéchets, prévue à compter de 2025 ;
- Les sites prioritaires seront ceux qui feront l'objet d'une dynamique citoyenne de quartier ;
- Enfin, le nombre de participants par site de compostage en jardin public sera limité, pour en faciliter sa gestion.

PRÉ-REQUIS À LA MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE EN JARDIN PUBLIC

- Être dans une démarche pour constituer une association d'usagers de composteurs (riverains du quartier) qui sera à formaliser au terme des 6 premiers mois de fonctionnement ;
- Constituer à minima un groupe de 30 foyers ;
- Réserver l'accès aux riverains ne disposant pas de solutions en pied d'immeuble, dans un périmètre de moins de 15 mn à pied ;
- Accepter un nombre limité d'adhérents, en lien avec la capacité du dispositif autorisé dans le jardin (50 à 70 foyers) ;
- Désigner au sein de l'association, une équipe de référents (2 à minima + 1 par 10 foyers supplémentaires) ;
- S'engager à assurer la gestion d'entretien des composts (brassages, retrait et distribution de compost mûr aux utilisateurs...) et la diffusion des bons gestes aux utilisateurs ;
- S'engager à suivre une formation proposée à titre gratuit par Toulouse Métropole (initiation et référent de site - référentiel national de l'Ademe).

Les participants n'auront aucune obligation d'utiliser tout le compost mûr.

L'accès n'est pas autorisé aux professionnels.

COMPOSTAGE PARTAGE en JARDIN PUBLIC DANS SON QUARTIER

FORMULAIRE DE DEMANDE

Tout particulier intéressé à titre individuel ou représentant d'un collectif d'habitants d'un quartier attendant à un jardin public peut remplir le formulaire ci-après :

Date de la demande :

Porteur du projet, au titre de :

Collectif d'habitants Association Particulier

Coordonnées :

Civilité: Madame Monsieur

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Nom du quartier :

Adresse électronique :

Jardin visé à proximité de chez vous (moins de 10/15 mn à pied) :

Jardin 1 (Précisez son Nom et adresse) :

Jardin 2 (Précisez son Nom et adresse) :

Suite du formulaire page suivante →

Avez-vous déjà entamé une démarche pour constituer un collectif d'habitants ou une association d'usagers du compostage ?

Oui Non

Si oui, combien de foyers, réunissez-vous ?

Disposez-vous d'une adresse mail spécifique à votre groupement, qui peut être communiquée aux autres riverains intéressés ? Si oui laquelle ? :

Commentaires :

Avez-vous pris connaissance des pré-requis à la mise en place d'un site de compostage en jardin public, précisés en préambule ?

Oui, j'en ai pris connaissance et j'accepte les dispositions générales présentées ;

Oui, et j'ai des questions sur les points suivants :

Non pas encore

Formulaire à retourner auprès de compostage@toulouse-metropole.fr

COMPOSTAGE PARTAGÉ en JARDIN PUBLIC DANS SON QUARTIER

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET - QUI FAIT QUOI ?

Étapes :

1. Toulouse Métropole créera les **conditions d'une rencontre** entre toutes les personnes mobilisées autour d'un même projet d'installation dans un quartier et ce afin de définir les différentes phases d'avancement du projet.
2. **Préparation** du projet
3. Soutien à l'**installation**
4. Visites d'**accompagnement sur le terrain**.

ÉTAPES	Le rôle des habitants-usagers	Le rôle de Toulouse Métropole (TM) et la mairie	Les étapes de validation
1. DEMANDE	<p>Se structurer en collectif d'habitants</p> <p>Identifier un interlocuteur / porteur du projet</p> <p>Demander le formulaire de demande auprès de compostage@toulouse-metropole.fr</p>	Concertation entre les services TM et la mairie pour valider l'éligibilité du site de compostage, son emplacement, le dimensionnement du site de compostage et son intégration paysagère.	Validation de TM + Validation de la Direction des Jardins et Espaces verts de la ville
	Montage du dossier d'association d'usagers du compostage en jardins publics.	Conseils de la ville sur le montage de l'association d'usagers	Validation transversale de la collectivité
2. PRÉPARATION DU PROJET	<p>Se concerter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion collective sur les conditions de fonctionnement d'un site ; - Identification des participants et des référents ; - Consolidation des règles de fonctionnement du site (accès au site, gestion des nouvelles inscriptions) ; - Formations des référents (initiation et référent de site). - Signature du formulaire d'ENGAGEMENT 	<p>TM créera les conditions d'une rencontre et une concertation entre les habitants intéressés par le compostage en jardin public de leur quartier ;</p> <p>Réalisation des principaux aménagements.</p>	Signature de la convention de partenariat et identification des référents, au bout des 1^{ers} 6 mois de fonctionnement.
3. MISE EN PLACE	Participation à l'installation du dispositif de compostage.	Installation du dispositif de compostage	Justification du nombre d'incrits
4. SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un tableau de données de suivis et d'interventions ; - Tenue du listing des adhérents (nouveaux, abandons, en attente) ; - Information et mobilisation des participants autour de temps d'interventions et de convivialité. 	<p>Organisation des visites d'étapes techniques (soutien au brassage, suivi du processus...).</p> <p>Analyse des données de terrain et des bilans.</p>	Validation annuelle